

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 73 (1944)

Heft: 9

Rubrik: Société des institutrices

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bilan à la clôture de l'exercice :

Total de l'actif	Fr. 246 698.76	253 675.26
Total du passif	» 80 805.10	64 521.63

La diminution de l'actif est de 6976 fr. 50 et l'aggravation du passif de 16 283 fr. 47, ce qui représente une diminution globale de la fortune des caisses régionales de 23 259 fr. 97 (en 1942, 52 575 fr. 63).

Il est permis d'espérer que, grâce aux mesures prises dans les sections régionales (hausse du taux des cotisations fixées à 12 par an au lieu de 10, et dans le contrôle de l'administration des caisses par le Comité cantonal ou ses représentants), la stabilité financière des caisses sera toujours mieux assurée.

II. Commission cantonale et questions à l'ordre du jour

Le 31 octobre 1943, la Commission a perdu un de ses membres les plus dévoués par le décès de M. le Dr Jules Schouwey, médecin au Mouret. La Commission gardera de lui un fidèle souvenir. Pour le remplacer, le Conseil d'Etat a fait appel à M. Louis Butty, président de la caisse-maladie *l'Avenir* et de la Fédération des secours mutuels d'adultes.

La Commission a tenu deux séances : elle a inscrit à son programme d'activité l'organisation du service dentaire scolaire, l'assainissement des caisses régionales chroniquement déficitaires, la lutte contre la tuberculose et le projet de création d'une caisse fribourgeoise de réassurance, la revision du tarif médical.

La Commission a décidé d'exiger des caisses régionales qui sont périodiquement déficitaires, qu'elles recourent elles-mêmes aux mesures propres à sauvegarder leur sécurité, avant de venir à leur aide.

La caisse-accidents pour les jeunes gens des cours postsecondaires est sur pied depuis le 1^{er} novembre 1943. La mesure, approuvée par l'Office fédéral des assurances sociales, avait pleinement sa raison d'être. La constitution d'une caisse fribourgeoise de réassurance-tuberculose est à l'étude.

La revision du tarif médical du 16 mai 1922 est à l'étude devant le Comité des secours mutuels d'adultes, et la Société fribourgeoise de médecine.

Mutualité signifie action commune dans l'intérêt bien compris de la collectivité. Il importe d'amener pour l'avenir tous ceux qui peuvent ou doivent coopérer à cette action commune dans l'édifice solidement construit de la saine et bienfaisante Mutualité.

Société des institutrices

A Fribourg. — Réunion mensuelle, jeudi 22 juin, à 14 h., à Ste-Ursule. Conférence de M^{lle} Dupraz.